

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE
NUTRITION, AGRESSION ET MALADIES CHRONIQUES - ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu l'habilitation accordée par la CFVU du 17/03/2015 ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du Diplôme Universitaire « Nutrition, agression et maladies chroniques» de l'UFR de de Médecine et des Professions paramédicales comme suit :

Yves BOIRIE, Président du jury, PU-PH
Corinne MALPUECH-BRUGERE, Vice-président, PU

Membres du jury :

Christelle GUILLET, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/03/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

12 MAR. 2018

- Publié le 12 MAR. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.